



Soixante-dix-huitième session
Quito (Équateur), 27 et 28 juin 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1

Adoption de l'ordre du jour (document CE/78/1 prov.)

L'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et en accord avec le Président du Conseil. Cet ordre du jour provisoire comprend toutes les questions qui sont soumises au Conseil conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts ainsi qu'aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

Point 2

Communication du Président (document CE/78/2)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente sa communication au Conseil exécutif, conformément à la décision 3(LVIII).

Point 3

Rapport du Secrétaire général (document CE/78/3)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation du tourisme international ainsi que sur les activités extérieures et perspectives d'organisation et d'action du Secrétariat.

Point 4**Questions administratives, financières et statutaires****a) Rapport du Comité du budget et des finances (document CE/78/4 a))**

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) soumet au Conseil le rapport établi par le Comité à l'issue de sa quarante-sixième réunion, sur les questions financières relevant du Conseil.

b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2006 (document CE/78/4 b))

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil dans ce document sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur les perspectives en la matière pour les prochains mois. Il présente également le plan d'activités et de dépenses pour l'exercice financier 2006.

c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005 (document CE/78/4 c))

Dans ce document, les Commissaires aux comptes de l'Organisation désignés par l'Espagne et l'Inde (Membres élus pour ces fonctions par l'Assemblée générale - A/RES/510(XVI)) présenteront leur rapport sur les comptes de gestion de 2005. Dans ce document figurent également les comptes de gestion de l'exercice financier écoulé (2004-2005), accompagnés des états financiers correspondants.

d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (document CE/78/4 d))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale 482(XVI) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Le Conseil sera également informé de la liste des Membres auxquels sont appliquées les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, ainsi que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 483(XVI), du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

Point 5

Admission à la qualité de Membre (document CE/78/5)

Dans son rapport sur cette question, le Secrétaire général informe le Conseil des demandes d'admission à la qualité de Membre présentées depuis la dernière session du Conseil.

Point 6

Coopération avec le système des Nations Unies

a) Participation aux mécanismes de coordination du système (document CE/78/6 a))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport sur la participation de l'OMT aux différentes réunions de coordination du système des Nations Unies, notamment la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination qui s'est tenue au siège et à Ségovie les 7 et 8 avril, sur l'invitation conjointe de l'Organisation et du Gouvernement espagnol.

b) Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (document CE/78/6 b))

Conformément à la résolution 489(XVI), le Secrétaire général fait part des démarches effectuées auprès du Conseil économique et social des Nations Unies en vue de l'approbation finale de cette Convention par les deux Institutions.

c) Comité mixte de siège (document CE/78/6 c))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur le déroulement et les résultats des différentes réunions du Comité depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

Point 7

Programme général de travail

a) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2006-2007 et sur son évaluation (document CE/78/7 a))

Ce document présente aux Membres du Conseil les progrès accomplis en matière d'évaluation du programme, selon les mécanismes mis au point par le Comité du programme.

b) Préparation du programme de travail pour la période 2008-2009 (document CE/78/7 b))

Dans ce document, le Secrétaire général soumet au Conseil dès à présent, les premières orientations que le Conseil pourrait retenir concernant le programme de travail pour la période 2008-2009.

Point 8**Groupe de travail sur l'évaluation des risques, la préparation aux crises et leur gestion** (document CE/78/8)

Le Conseil entendra le rapport du Groupe de travail dont la création avait été décidée par l'Assemblée sur l'évaluation des risques, la préparation aux crises et leur gestion. Il décidera du plan d'action que le Groupe lui soumettra. Il sera également informé du dispositif mis en oeuvre s'agissant du problème de la grippe aviaire.

Point 9**Comité mondial d'éthique du tourisme** (document CE/78/9)

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général informe des résultats de la quatrième réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme qui s'est tenu à Bangalore (Inde) les 2 et 3 juin 2006.

Point 10**Initiative ST-EP** (document CE/78/10)

Conformément à la résolution 503(XVI), le Secrétaire général rend compte au Conseil des progrès accomplis en vue de la mise en oeuvre de cette stratégie. Il informera également des résultats de la réunion du Comité directeur de la Fondation ST-EP qui doit se réunir à la veille du Conseil.

Point 11**Membres affiliés****a) Rapport du Président** (document CE/78/11 a))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente les orientations et décisions arrêtées en vue du développement des activités des Membres affiliés, ainsi que sur les aménagements intervenus dans l'organisation de ce domaine d'activité.

b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (document CE/78/11 b))

Dans son rapport, le Sous-Comité, qui aura précédemment désigné son président, formulera à l'intention du Conseil exécutif des recommandations sur les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il aura examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la soixante-dix huitième session du Conseil.

Point 12

Lieu et dates de la soixante-dix-neuvième session du Conseil (document CE/78/12)

Le Conseil est appelé à décider du lieu et de la date de sa soixante-dix-neuvième session.

Point 13

Examen et adoption des projets de décisions de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif

Conformément à la pratique établie, les projets de décision de la soixante-dix-huitième session sont soumis au Conseil pour adoption au cours de la dernière séance de travail.

